

Année 2024

La Banque des  
collectivités





# Sommaire

\_01 La Banque des collectivités

\_02 L'AFL aujourd'hui

\_03 Le fonctionnement concret

# La Banque des collectivités

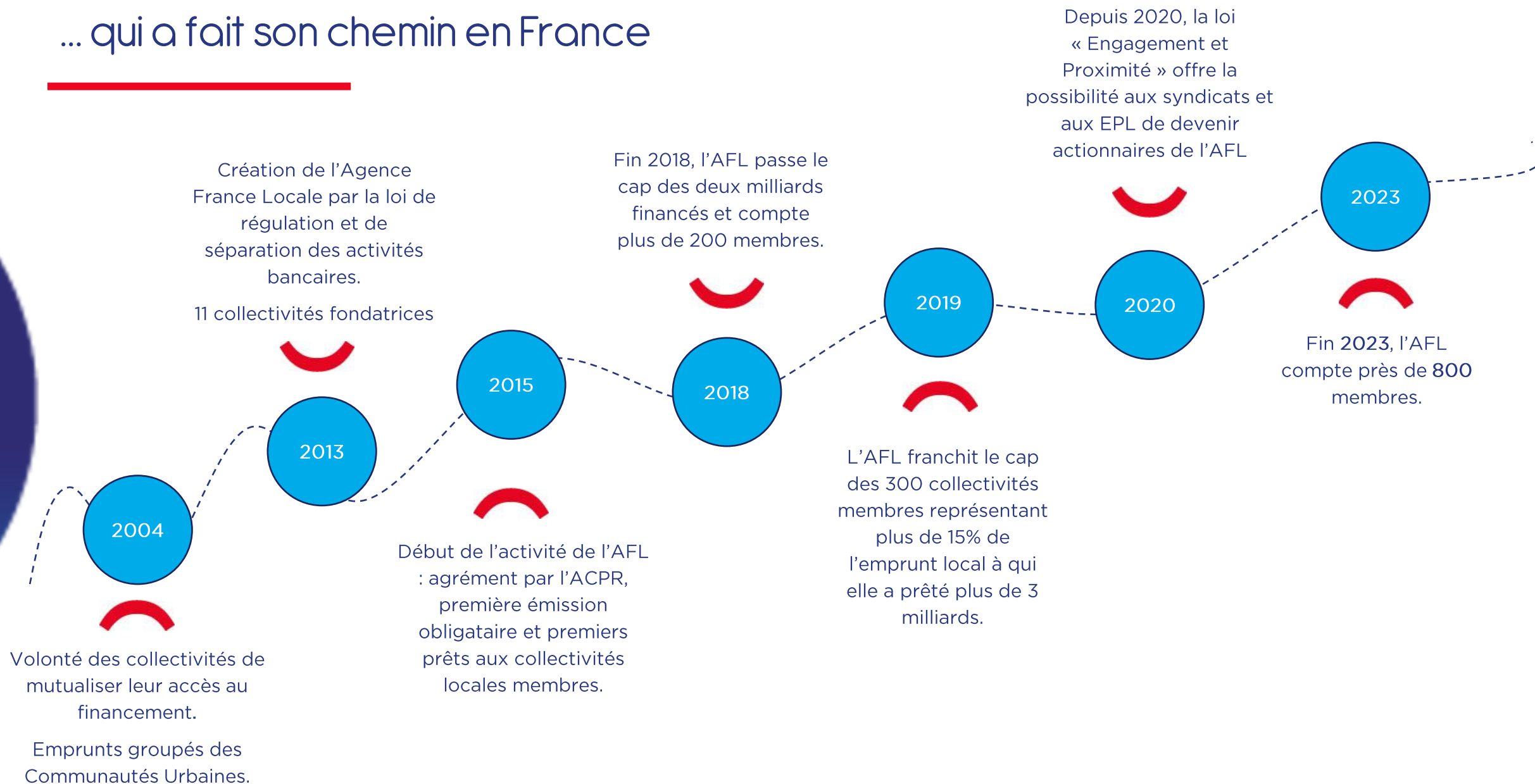


# Une idée qui émane du nord de l'Europe...



# ... qui a fait son chemin en France

---



# Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

---

Les banques privées universelles



La seule banque qui appartient à 100 % aux collectivités



La banque qui appartient à l'État



---

Banques publiques

# Le Conseil d'Administration de l'AFL

---



Marie DUCAMIN  
Présidente



Sacha BRIAND  
Vice-Président

## 📍 Régions:

- 📍 Stéphane BERARD, Occitanie
- 📍 Sandrine DERVILLE, Nouvelle-Aquitaine
- 📍 Didier REVEAU, Pays-de-la-Loire

## 📍 Départements:

- 📍 Luc BERTHOUD, Savoie
- 📍 Nicolas SAMSOEN, Essonne

## 📍 EPCI:

- 📍 Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
- 📍 Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération
- 📍 Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
- 📍 Luc BOUARD, La Roche-sur-Yon Agglomération
- 📍 Didier KHELFA, Métropole Aix-Marseille-Provence

## 📍 Communes:

- 📍 Bernard ANDRIEU, Muzy
- 📍 Bertrand HAUCHECORNE, Mareau-aux-Prés
- 📍 Christèle WILLER, Buschwiller



# Les objectifs pour les collectivités

---



## AUTONOMIE

Vis-à-vis de l'État et du monde bancaire traditionnel.

Une offre complémentaire au financement obligataire direct réservé à quelques grandes collectivités.



## SÉCURISATION

De l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.



## OPTIMISATION

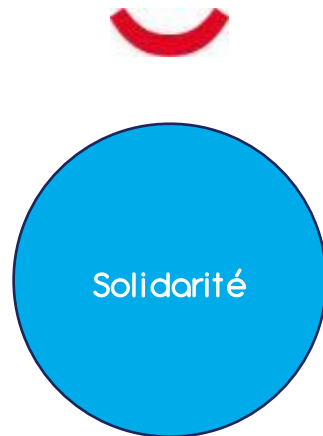
Du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficacité du marché obligataire et au modèle opérationnel.



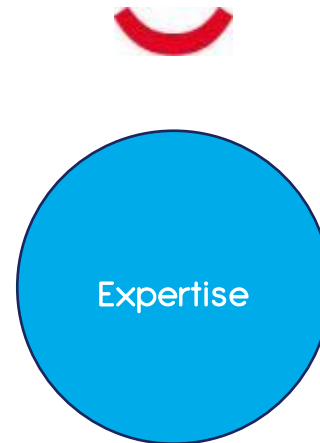
# Des valeurs fortes

---

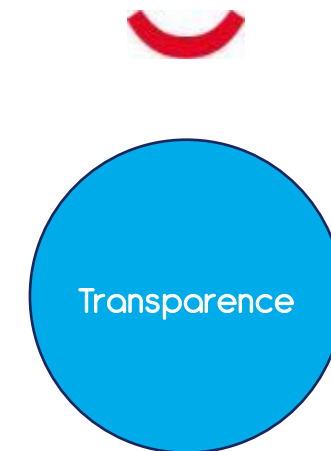
De la plus petite commune à la grande région, en zone rurale ou urbaine, en métropole ou en outre-mer, toutes les collectivités concernées et mutualisent leur accès à la ressource financière pour en optimiser le coût.



Un effectif allégé (40 personnes) pour assurer une grande réactivité et une expertise pointue sur les finances locales et les collectivités, uniques clients.



En tant qu'actionnaires, les collectivités impulsent les orientations stratégiques du Groupe. Toute collectivité a accès à sa notation financière et à la méthode de calcul de son apport en capital.



# Un engagement RSE central

---



## GOUVERNANCE

Loyauté des pratiques,  
Transparence,  
Valeurs,  
Fonctionnement des  
instances



## BANQUE RESPONSABLE

Origine des financements,  
Gestion de la réserve de  
liquidité,  
Ancrage territorial et impact  
des projets financés



## ENTREPRISE RESPONSABLE

Ressources humaines et  
impact environnemental



L'AFL a émis deux **obligations durables** en juillet 2020 et en janvier 2022 pour un montant total d' 1 milliard d'euros. L'objectif est de proposer aux collectivités de financer ou refinancer leurs investissements à impact social ou environnemental grâce à des fonds durables.



## L'AFL aujourd'hui

---

# Ce qu'il faut retenir [Vue au 27 décembre 2023]

---



**776**

Collectivités actionnaires



**25%**

Part de la dette de nos membres dans la dette locale française



Près de **9 Mds** de crédits octroyés depuis 2015



**4<sup>ème</sup>** Prêteur des collectivités françaises en 2022



**40 salariés**

L'équipe de l'AFL basée à Lyon



Plus de **11 Mds€** empruntés auprès d'investisseurs français et internationaux.



**1.9 Md€** de crédits octroyés en 2023



Plus de **2 100** contrats de crédit signés depuis 2015



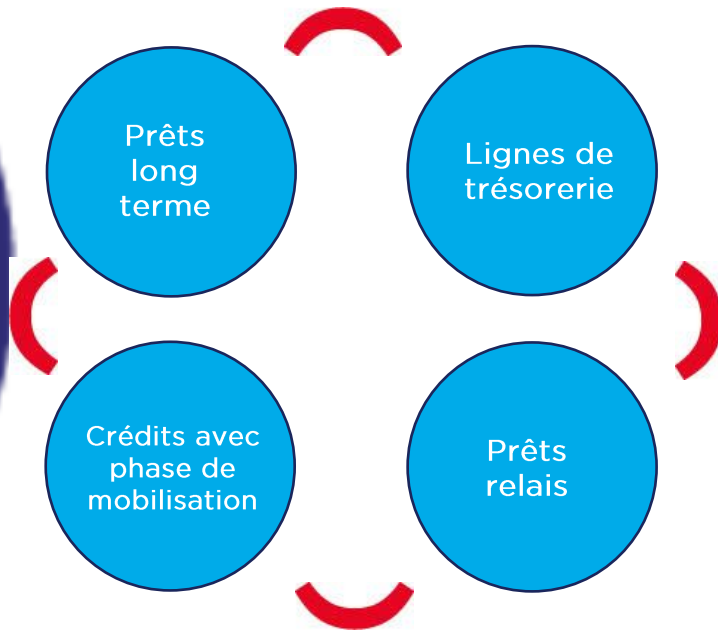
Près de **295 M€** de capital promis (par les collectivités membres)

# Focus sur nos crédits : Que finance-t-on ?

2023

Vue au 27 décembre

Une gamme de  
financement complète



La durée moyenne de nos crédits :  
**18 ans**

Notre crédit le plus long :  
**42 ans**

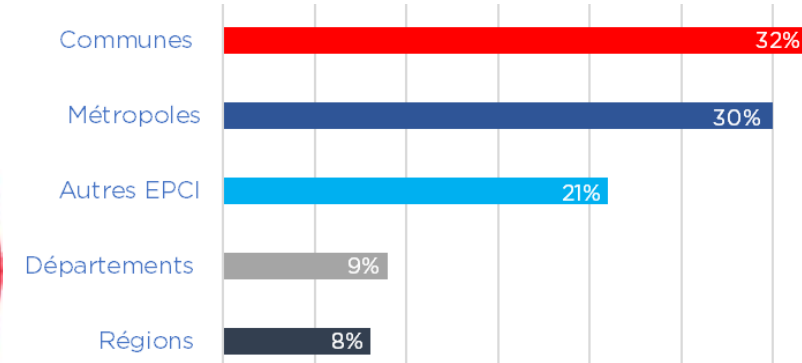
**10 000 €** Notre plus petit crédit  
(Commune de Rieucazé et Peyrignac)

**55 M €** Notre plus gros crédit  
(Métropole de Rennes)

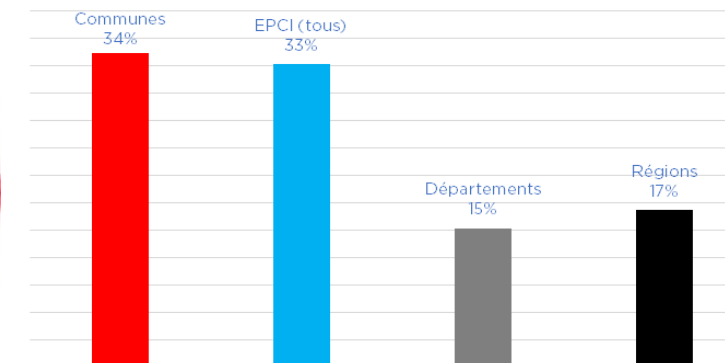
**4,3 M €** Le montant moyen  
de nos prêts

**1,105 M€** Le montant médian de  
nos prêts

Répartition de nos crédits  
(en volume)



Pour rappel, répartition de la dette locale française



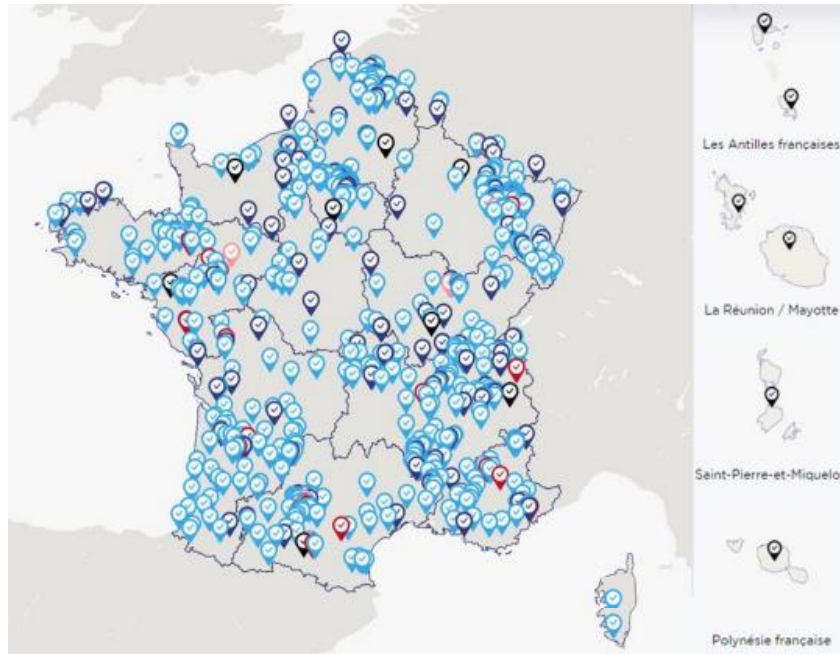
Source OFGL 2022

# Focus sur nos membres : Qui finance-t-on ?

2023

Vue au 27 décembre

## Répartition géographique de nos membres



5 Régions

Pays de la Loire  
Occitanie  
Grand Est  
Bourgogne Franche Comté  
Nouvelle Aquitaine

13 Départements

Aisne - Ariège - Allier - Calvados  
Haute Garonne - Ille et Vilaine -  
Landes - Loire Atlantique - Meuse -  
Saône et Loire - Savoie - Essonne  
Seine Saint Denis

2 Collectivités d'outre-mer

Polynésie Française  
Saint-Pierre et Miquelon

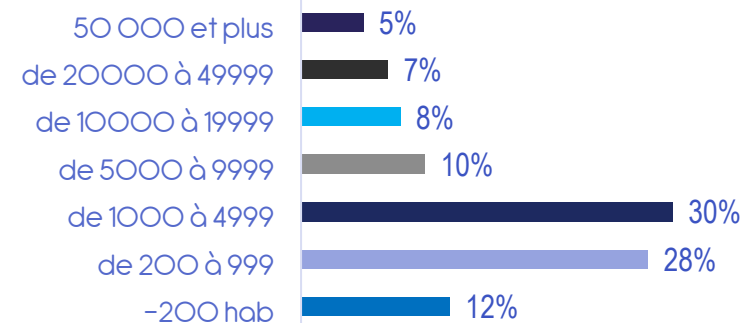
174 Etablissements publics

## Répartition des EP membres par typologie



582 Communes

## Répartition des communes membres par nb d'habitants



Notre plus petit actionnaire :  
Aulan (26) : 12 hab

Notre plus grand actionnaire :  
Région Nouvelle Aquitaine : +6 M hab

# Quelques exemples de réalisations

## Social et Petite enfance



## Revitalisation des centres villes



## Rayonnement culturel



## Transition écologique



## Développement des mobilités



## Développement sportif





## Le fonctionnement concret

---



# Le chemin de l'adhésion

La collectivité fait une demande d'adhésion auprès de l'AFL par téléphone, mail ou via le portail dédié : [portail.agence-france-locale.fr](http://portail.agence-france-locale.fr)

Etude de l'adhésion

L'AFL calcule une note financière de la collectivité entre 1 et 7.  
De 1 à 5,99 : la collectivité peut adhérer.  
A partir de 6, la collectivité ne peut pas devenir membre pour l'exercice en cours.  
Depuis le 11 mai 2020, les collectivités doivent également respecter les seuils fixés par le Décret 2020-556.

Eligibilité à l'adhésion :  
Note AFL + seuils du Décret du 11 mai 2020

L'AFL communique à la collectivité le montant de son apport en capital initial (ACI). Il correspond au maximum entre 0,9 % de l'encours de dette et 0,3% des recettes réelles de fonctionnement. La collectivité délibère ensuite pour valider l'adhésion.

Vote de la délibération de la collectivité

Versement de l'Apport en capital initial

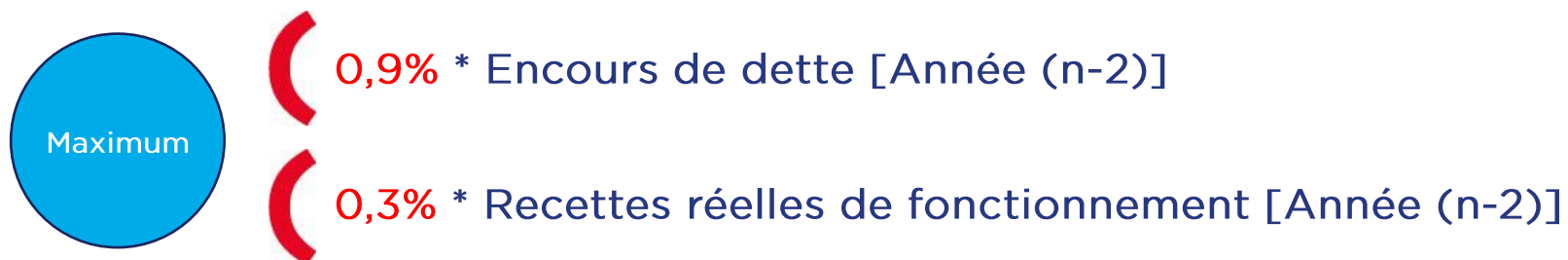
La collectivité devient membre au moment du versement de l'ACI ou de la première tranche d'ACI dans le cas d'un paiement en plusieurs fois. Elle peut alors soumettre une demande de financement auprès de l'AFL.

Signature de l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires

La collectivité signe ensuite l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires et devient actionnaire de la Société territoriale au moment de l'augmentation de capital. Elle participe alors à la gouvernance du Groupe.

# Apport en capital – Versement classique

---



L'Année dite de référence est l'année (n-2). Dans le cas d'un ACI Dette, la collectivité pourra retenir une autre année de référence parmi (n-1), n et (n+1). Le montant global de la participation ne pourra être inférieur à 80% de la participation calculée sur l'année de référence (n-2).

L'Apport en capital peut être versé sur 1, 3, 5 ou 10 exercices consécutifs.

*L'apport en capital et sa formule mixte ont été construits pour répondre à :*

- Une exigence réglementaire : la bonne dimension des fonds propres de l'Agence pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales entre 3 et 4 milliards d'Euro par an en rythme de croisière.
- Une volonté de cohérence : l'agrégat « Encours de dette » est le meilleur indicateur de l'emprunt futur de nos actionnaires.
- Une volonté d'équité : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule  $[0.9% * \text{Encours de dette}]$  est minorée au regard du poids économique réel de la collectivité et de son volume d'emprunt futur. La formule  $[0.3% * RRF]$  a donc été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.

# Apport en capital – Versement aménagé

---

Le calcul de l'Apport en capital est le même, mais le versement des tranches est conditionné au volume de financement signé auprès de l'AFL.

Apport <  
12 000 000 €



Tranche Année 1 500 000 €

Tranche Année (n) Min 125 000 €  
3% Emprunt AFL [année (n-1)]

Hypothèse :  
ACI = 5 000 000 €  
Nombre années max = 37

Apport >  
12 000 000 €



Tranche Année 1 1 000 000 €

Tranche Année (n) Min 500 000 €  
3% Emprunt AFL [année (n-1)]

Hypothèse :  
ACI = 20 000 000 €  
Nombre années max = 38

# Adhésion – Crédit

---



Laurence  
LEYDIER

**DIRECTRICE DES  
ADHESIONS ET DU  
CREDIT**

[laurence.leydier@afl-banque.fr](mailto:laurence.leydier@afl-banque.fr)

04 81 11 29 37



Astrée  
BOYET

**CHARGÉE DE  
RELATION  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

[astree.boyet@afl-banque.fr](mailto:astree.boyet@afl-banque.fr)

04 69 84 81 02



Mathieu  
ROSNARHO

**CHARGÉ DE  
RELATION  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES**

[mathieu.rosnarho@afl-banque.fr](mailto:mathieu.rosnarho@afl-banque.fr)

07 88 85 80 40

# Développement – Réseaux – Partenaires

---



Olivier LANDEL

**DIRECTEUR GENERAL  
AFL - Société Territoriale**

[olivier.landel@afl-banque.fr](mailto:olivier.landel@afl-banque.fr)

06 80 62 49 01



Philippe  
ROGIER

**DIRECTEUR  
INSTITUTIONS ET  
TERRITOIRES**

[philippe.rogier@afl-banque.fr](mailto:philippe.rogier@afl-banque.fr)

04 81 11 29 32



Lou LAMURE  
GUIGARD

**RESPONSABLE DES  
RELATIONS PARTENAIRES  
CHARGÉE DU  
DEVELOPPEMENT**

[lou.lamure-guigard@afl-banque.fr](mailto:lou.lamure-guigard@afl-banque.fr)

07 87 97 76 44



Merci de votre attention

